



Association des  
producteurs maraîchers  
du Québec

## IMPACT DE L'AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM

### EXEMPLE DE CALCUL

	Maraîcher 2017-2019 %
Augmentation du salaire minimum légal	16,28
Augmentation du salaire minimum indexé	6,60
Écart	9,68
Proportion de la M-O vs frais d'exploitation	39,00
Proportion de la M-O au salaire minimum avec facteur de débordement	37,05
IMPACT EN % DES FRAIS D'EXPLOITATION	3,59
MARGE NETTE DES ENTREPRISES	5,50
CAPACITÉ DE TRANSMETTRE LA HAUSSE DE COUT VERS LE MARCHÉ *	0,00
VARIATION DE LA MARGE NETTE	-65,21

\* Selon l'étude de FLC 2017 la capacité de transmettre la hausse est très faible